



Rwanda - Kihizo Mihigo, mort du chantre de la réconciliation

Par [Perpétue Muramutse](#) et [Robin Philpot](#)

Mondialisation.ca, 21 février 2020

[Le pied à Papineau CKVL](#)

Région : [Afrique subsaharienne](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

Kizito Mihigo - Hommage de Perpétue Muramutse

Kizito Mihigo avait 38 ans le jour de son décès. Il avait seulement 8 ans en 1990 quand le Front Patriotique Rwandais de Paul Kagame attaque le Rwanda.

Rescapé de la tragédie qui a emporté son père, il obtient une bourse pour étudier au conservatoire à Paris.

De retour au Rwanda, il devient l'enfant chéri du régime de Kagame, aidant à composer l'hymne national ainsi que d'autres chansons qui louangent le régime.

À mesure qu'il grandit, il comprend que l'histoire officielle de la tragédie rwandaise n'est pas aussi simple qu'on veut le faire croire.

La communication aidant, il se rendra compte, sans doute en contact avec l'information formelle ou informelle, qu'il y a des victimes dans toutes les composantes de la société rwandaise. Il se questionne sans doute sur sa mission de réconciliation du peuple rwandais qu'il s'est donné lui-même puisqu'il avait créé la fondation Kizito pour la paix en 2010, ce qui lui a permis de sillonner tout le pays et de visiter les prisons. En 2013, il compose une chanson qui lui attirera les foudres des autorités de Kigali.

Que dit cette chanson : Elle dit clairement que les rwandais devraient apprendre à avoir de l'empathie pour autrui qu'il faut reconnaître la douleur des uns et des autres et que c'est de cette manière que les rwandais auront une véritable réconciliation basée sur la justice et la reconnaissance de toutes les victimes.

Il dit clairement dans sa chanson, que même ceux qui sont morts autrement par massacres de masse, même si ces massacres ne s'appellent pas « génocide », ce sont des morts que l'on doit reconnaître et commémorer comme les autres.

Pour Kigali, il avait dépassé la ligne rouge comme dit souvent le président Paul Kagame.

La police l'interpelle, le jette en prison. Il est accusé en 2014 d'avoir mobilisé des jeunes pour des mouvements rebelles en exil. Un procès sans preuve le condamne à 10 ans de prison en 2015 pour conspiration contre le gouvernement. Il est libéré en 2018 en même temps que des milliers de prisonniers libérés par grâce présidentielle en même temps que Victoire Ingabire Umuhoya.

Depuis ce jour il ne connaîtra pas la paix. Ses chansons sont interdites de diffusion. Il

continue néanmoins à chanter dans des concerts populaires des chansons de pardon et de réconciliation

Le 13 février 2020, la police annonce qu'il a été arrêté au Rwanda à quelques 10 de minutes de la frontière du Burundi et que donc il avait l'intention de fuir le pays. Il n'a pas traversé la frontière. La police prétend que deux simples citoyens l'ont arrêté et ont signalé sa présence à la frontière à la police, qui est venue aussitôt l'arrêter formellement. Il est emmené en prison et c'est 3 jours plus tard, soit le 17 février que la police déclare qu'il s'est suicidé en prison par pendaison.

Au Rwanda, c'est la consternation. Qui sera la prochaine victime parmi les opposants au dictateur de Kigali?

L'entrevue se termine avec la chanson VIVE LE PARDON de Kihizo Mihigo

La source originale de cet article est [Le pied à Papineau CKVL](#)

Copyright © [Perpétue Muramutse](#) et [Robin Philpot](#), [Le pied à Papineau CKVL](#), 2020

Articles Par : [Perpétue Muramutse](#) et [Robin Philpot](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca